

Besoin de nouvelles compétences pour trouver un emploi ?

Le programme de formation professionnelle TOP est fait pour vous



Le programme TOP (Training Opportunities Program) vous donne la possibilité de recevoir des prestations d'assurance chômage tout en suivant une formation à temps plein pour acquérir de nouvelles compétences professionnelles.

Si vous remplissez les conditions requises, vous pouvez :

- recevoir des prestations d'assurance chômage **sans** avoir à chercher un emploi ; et
- prolonger vos prestations d'assurance chômage pour un maximum de 26 semaines.

Qui est admissible au programme TOP ?

Vous remplissez peut-être les conditions requises si :

- Vous ne travaillez plus pour votre ex-employeur.
- Vous avez déposé une demande de prestations d'assurance chômage et vous y avez droit.
- Il vous sera difficile d'obtenir un nouvel emploi sans acquérir de nouvelles compétences.
- Vous avez les aptitudes requises pour achever une formation agréée et en tirer profit.
- Votre programme de formation à temps plein est agréé par l'unité TOP.

Y a-t-il un délai pour déposer une demande ?

Vous devez déposer votre demande avant la fin des 20 premières semaines de perception de l'assurance chômage.

Conseil utile : Déposez votre demande au programme TOP dès que vous apprenez que vous avez droit à l'assurance chômage **ET** que vous avez un programme de formation.

Quel type de formation puis-je choisir ?

Choisissez un programme de formation qui vous donne des compétences professionnelles souvent demandées.

Vous pouvez choisir une formation correspondant aux compétences demandées dans votre lieu de résidence actuel ou dans un autre lieu si vous envisagez de faire la navette quotidienne ou d'y déménager.

Pour en savoir plus sur le marché du travail et les compétences souvent demandées, visitez la page www.mass.gov/lmi.

La formation est-elle gratuite ?

Non. Vous devez payer la formation ou obtenir des aides (prêts, bourses, allocations).

Voici quelques sources d'aide financière :

- **Centres de carrière One-Stop du Massachusetts :** Rendez-vous au centre le plus proche. Demandez à un agent d'aide à l'emploi de vous aider à chercher des bourses ou des prêts.
- **Aide financière fédérale :** Pour savoir si vous pouvez obtenir des prêts ou des bourses (comme une bourse Pell pouvant atteindre 5350 \$), remplissez un formulaire **FAFSA (Free Application for Federal Student Aid)**.
- Si vous avez déjà un diplôme sanctionnant 4 années d'études supérieures, vous n'avez pas droit à une bourse Pell, mais vous avez peut-être droit à d'autres aides.

Visitez le site www.opportunity.gov pour vous informer sur l'aide financière et explorer vos options de carrière.

Comment savoir si un programme est agréé ?

Pour savoir si une formation est agréée par le DUA :

- appelez l'unité TOP au 617-626-5521 ;
- rendez-vous dans un centre de carrière One-Stop du Massachusetts ; ou
- faites une recherche sur www.mass.gov/jobquest.

Vous devez choisir un programme de formation professionnelle, technique ou élémentaire intensif et à plein temps que vous pouvez terminer en 2 ans. Ce programme de formation doit également :

- vous donnez des possibilités de placement dans une activité professionnelle particulière avant la fin de la formation ;
- avoir démontré sa capacité à placer des stagiaires similaires ; et
- démontrer que la formation vous aidera à obtenir un nouvel emploi.

Type de programme	Minimum requis
Formation professionnelle sectorielle	Au moins 20 heures de cours encadrées par semaine. Voir www.mass.gov/dpl
Formation en établissement scolaire ou universitaire	12 crédits par semestre dans un établissement scolaire ou universitaire agréé par le département de l'Éducation de l'État. Voir www.mass.edu
Téléformation	12 crédits par semestre ou 20 heures par semaine ; doit suivre un programme établi et ne pas être à progression libre.
Stages en entreprise	Au moins 20 heures par semaine, si le stage fait partie d'un programme établi.
	Appelez l'unité TOP pour savoir si votre programme remplit les conditions requises dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none">• apprentissage alternant cours théoriques et stages ou formation pratique en entreprise ;• formation diplômante de premier ou second cycle universitaire.

www.mass.gov/dua/top
617-626-5521

Form 1938 Rév. 08-16 French

The Commonwealth of Massachusetts
Executive Office of Labor and Workforce Development
Department of Unemployment Assistance



Et s'il me faut d'abord acquérir des compétences de base ?

Vous avez peut-être besoin d'acquérir des compétences de base avant de pouvoir suivre un programme de formation. Par exemple, il vous faut peut-être :

- améliorer votre niveau en lecture, en écriture ou en mathématiques ;
- apprendre l'anglais si ce n'est pas votre langue maternelle ; ou
- préparer un test d'équivalence d'études secondaires si vous n'avez pas de diplôme d'études secondaires.

Si vous avez besoin d'une de ces compétences de base, votre plan de formation professionnelle comprendra des cours dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- anglais langue seconde ;
- formation de base pour adultes (ABE, pour Adult Basic Education) ; ou
- diplôme d'équivalence d'études secondaires (GED, pour General Equivalency Diploma).

Le programme TOP donne aux demandeurs qui ont besoin d'acquérir des compétences de base un total de 3 ans pour terminer leur programme de formation. Cela vous donne plus de temps pour suivre les cours de formation de base qu'il vous faut avec votre formation professionnelle ou technique.

Important : La période d'admissibilité aux prestations ne change pas.

Comment déposer ma demande ?

Pour déposer une demande au programme TOP et prolonger vos prestations d'assurance chômage :

1. Trouvez un programme de formation agréé qui vous préparera à entrer sur le marché du travail. Le meilleur moyen est de :
 - vous rendre dans un centre de carrière One-Stop du Massachusetts ; ou
 - faire une recherche sur www.mass.gov/jobquest
2. Téléphonnez à l'unité TOP pour obtenir un formulaire de demande : 617-626-5521.
3. Remplissez votre partie du formulaire de demande. Demandez à votre programme de formation de remplir sa partie du formulaire.
4. Envoyez votre formulaire rempli au département TOP du DUA au moins **3 semaines avant** le début de votre programme.

Si vous n'avez pas de nouvelles de l'unité TOP dans les 3 à 4 semaines suivant l'envoi de votre demande, téléphonez au : **617-626-5521**.

Que faire si j'ai besoin d'aide pour choisir un programme de formation ?

Rendez-vous dans un centre de carrière One-Stop, où un agent d'aide à l'emploi pourra vous aider à trouver une formation correspondant à votre profil.

Les agents du centre de carrière peuvent aussi :

- évaluer vos compétences professionnelles ;
- vous donner une liste de programmes de formation agréés ;
- vous dire si vous pouvez terminer le programme avant la fin de vos droits aux prestations d'assurance chômage ;
- vous expliquer vos options pour financer la formation ; et
- vous aider à remplir le formulaire de demande du programme TOP.

Peut-on perdre les prestations du programme TOP pendant la formation ?

Oui. Vous pourriez perdre vos droits aux prestations si :

- vous arrêtez de demander vos prestations d'assurance chômage chaque semaine ;
- vous ne satisfaites plus aux conditions du programme de formation ;
- vous arrêtez le programme de formation avant de l'avoir terminé ; ou
- vous suivez plus d'un programme de formation à la fois (sauf si l'autre programme porte sur des compétences de base).

Si vous percevez des prestations d'assurance chômage prolongée au titre du programme TOP au moment où votre formation se termine, ces prestations se termineront à l'issue de la dernière semaine du programme de formation.

Important : En cas de problèmes avec votre programme de formation, prenez immédiatement contact avec le programme TOP en téléphonant au : **617-626-5521**.

Est-ce que mes prestations TOP s'arrêtent si mon programme de formation est interrompu par une période de vacances ?

Non, à condition :

- que la période de vacances dure **moins de 3 semaines**, et
- que vous repreniez le programme de formation immédiatement après.

Si la période de vacances dure **plus de 3 semaines** et que vous continuez à chercher un emploi selon les conditions requises, vous pourrez peut-être recevoir les prestations ordinaires, mais pas les prestations prolongées.

